

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

PRESENTS : BARTHES Bruno, MONTAGNE Stéphane, LEGIER Joséphine, RAMI Martine, HERAIL Bernard, DELMAR Michel, JULVE Jean-Luc, PAGAN Pierre, PLANO Delphine, Eric BARTHE, FONQUERLE Isabel, BERNARD Peggy.

ABSENTS excusés : MASSE Michel, LADURELLE Krystel, LECOMTE Corinne.

PROCURATIONS : LECOMTE Corinne à LEGIER Joséphine.

Mme PLANO Delphine a été nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2016.
- 2) Bâtiments communaux :
 - Vente du bâtiment de la poste
 - Elaboration agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)
- 3) Demande de subventions :
 - Fonds interministériel de prévention aux opérations de sécurisation des établissements scolaires : mise en sécurité de l'école du Pré vert
 - Projet travaux de requalification du cœur du village
- 4) Urbanisme :
 - Pose de mats TDF

Sujets divers

N° 2016-057 Objet : Aliénation du bâtiment communal parcelle cadastrée section A 1140 La poste

Monsieur le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont émis un avis favorable concernant la vente du bâtiment communal de 160.67 m2 sis 1 impasse de la poste, composé d'une habitation d'une surface de 78 m2, d'un bureau de poste d'une surface de 63 m2 et d'un garage d'une surface de 19.67 m2 pour une superficie totale de 160.67 m2, implanté sur la parcelle cadastrée Section A 1140 d'une contenance de de 496 m2.

Il précise que la commune restera propriétaire des escaliers actuels et de la partie du terrain où la croix est positionnée ; un document d'arpentage validera la nouvelle division parcellaire de la parcelle section A 1140.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'offre d'achat proposée par Mme Carine LALA pour un montant de 145 000.00 € net vendeur.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de procéder à la vente de ce bien communal.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour l'aliénation de la parcelle section A 1140 précitée pour la somme de 145 000.00 € net vendeur ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents pour parvenir à cette vente.

N° 2016-058 Objet : Agenda d'Accessibilité programmée – élaboration

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération en date du 26 novembre 2015 relative à la demande de prorogation du délai d'élaboration.

Les services de l'Etat par arrêté en date du 19 janvier 2016 ont accordé cette demande pour une durée maximale de 12 mois.

Aussi, la Commune s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Cette opération importante ne sera pas terminée avant l'année 2022. L'ensemble des bâtiments a fait l'objet d'une étude dans laquelle le montant des travaux pour la mise en accessibilité, et l'année de réalisation ont été déclinés. Deux demandes de dérogations ont été envisagées pour la Mairie (manque ascenseur) et l'église (accès à la mezzanine).

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ; et d'autoriser le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet et prendre toute décision et signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer,

Le Conseil municipal

OUI l'exposé de son Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune ;
- autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet et prendre toute décision et signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

N° 2016-059 Objet : Demande de subvention : Fonds interministériel de prévention aux opérations de sécurisation des établissements scolaires : mise en sécurité de l'école du Pré Vert

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du ministre de l'intérieur et du ministre de l'éducation nationale en date du 29 septembre 2016, la mise en sûreté des établissements scolaires implique un accompagnement exceptionnel des collectivités territoriales.

Afin de permettre la réalisation de travaux urgents de sécurisation, sous l'angle des plans particuliers de mise en sûreté, des crédits supplémentaires, au titre du fonds interministériel de prévention sont mis à disposition des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire décline donc les travaux à réaliser dans ce cadre :

- Travaux menuiseries portes et ferronneries grilles de défense :	21 788.00 € HT	26 145.60 € TTC
- Maçonnerie générale :	407.50 € HT	585.00 € TTC
- Sirène alarme :	2 631.80 € HT	3 158.66 € TTC
- Ferronnerie :	2 200.00 € HT	

Il présente donc le plan de financement ci-dessous :

INTITULÉ	DEPENSES	RECETTES
Travaux menuiseries portes et ferronneries grilles de défense	21 788.00 € HT	Fonds subventions 80% : 21 621,84 € HT
Maçonnerie générale	407.50 € HT	
Sirène alarme	2 631.80 € HT	Fonds propres 20% : 5 405,46 € HT
Ferronnerie	2 200.00 € HT	
Total	27 027,30 € HT	27 027,30 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention la plus large possible pour réaliser ces travaux de sécurisation pour l'école du Pré Vert.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le plan de financement présenté par le Maire ;
- Sollicite la subvention la plus large possible ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

N° 2016-060 Objet : Projet travaux de requalification du cœur du village

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de requalification du cœur du village.

Ce projet de réhabilitation de l'appartement situé au n°5 du boulevard de la République permettra de requalifier le cœur du village en y transférant l'Agence Postale Communale. Pour ce faire, Monsieur Le Maire souhaite prendre l'attache des services du Pays Haut Languedoc et Vignobles, notamment les conseils de la personne chargée de la mission économie pour finaliser au mieux ce projet. Un chiffrage du projet est en cours de réalisation et sera finalisé avant la fin du mois de décembre.

Monsieur Le Maire sollicite du Conseil Municipal un accord de principe sur la poursuite de ce projet et propose au Conseil Municipal de solliciter des aides les plus élevées possibles de la part :

- des services de l'Etat, notamment la DETR 2017, le contrat de ruralité ;
- du Conseil Départemental, Régional et des fonds européens.

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

OUI l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Sollicite les subventions les plus élevées possibles : de la part des services de l'état ; du Conseil Départemental, du Conseil Régional et des fonds européens.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux dossiers précités.

N° 2016-061 Objet : Location d'un terrain communal par TDF afin d'y édifier un site radioélectrique.

Monsieur le Maire expose le projet de bail entre la commune de Creissan et TDF.

TDF souhaite louer un terrain sur la commune de Creissan afin d'y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée section C N°430, d'une surface de 200 m².

Le loyer est consenti pour une durée de douze années.

Le loyer sera versé annuellement, il sera d'un montant de 2000€ net (hors période de commercialisation).

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (13 votes pour, dont 1 pouvoir et 1 abstention) :

- ACCEPTE de louer une partie de la parcelle cadastrée section C N° 430 à TDF afin d'y édifier un site radioélectrique.
- AUTORISE le Maire à signer le bail définissant les modalités techniques et financières entre les deux parties.

Séance levée à 19H45